



5 Puériculture

5-3 Autres informations

(1) Garde temporaire d'enfant (Ichiji-hoiku)

La garde temporaire d'enfant, c'est le système d'aide qui permet aux parents de confier leur enfant dans une crèche, quand les parents ont des difficultés momentanées à garder l'enfant chez eux, à cause d'un travail durant 1-3 jours consécutifs par semaine, ou à cause d'une hospitalisation ou de soins par exemple, pour cause de maladie ou d'accouchement. Les frais de charge varient selon la municipalité.

(2) Centre de Soutien pour la Famille (Family Support Center)

Créé et géré par la municipalité, ce centre consiste à solliciter des aides mutuelles pour soins d'enfant entre ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui les soutiennent en offrant un service. Les services comme, accompagner l'enfant à l'hôpital, donner les soins à l'enfant malade, ou garder l'enfant momentanément, sont dispensés. Cela coûte 600 yens environ l'heure (somme qui varie selon la municipalité). Quelques procédures préalables comme, inscription en tant que membre adhérent ou autres, sont nécessaires pour bénéficier de ce service. Pour les détails, se renseigner à la mairie.